



Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le 30 NOV. 2023

ID : 085-200061265-20231128-2023_8_04-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 19

DELIBERATION
DL CIAS 2023-8-04

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 30 NOV. 2023
- la publication le : 30 NOV. 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 28 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 28 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 21 novembre, s'est réuni à 18h30 à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, Guillaume BOSSARD, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Catherine GALAND, Marie Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Roselyne ARCHAMBAUD, Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, François BLANCHET, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, Thierry FAVREAU, Sabrina PROUTEAU, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : François BLANCHET à Jean SOYER, André COQUELIN à François COURTIN, Raphaël CHAUSSIN à Guillaume BOSSARD, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD.

Catherine GALAND est désignée secrétaire de séance.

LAEP : Projet d'évolution
du Lieu d'Accueil Enfants Parents

L'équipe de La Pause Parent'Fants propose une évolution des temps d'accueil pour l'année 2024 et une augmentation du temps de travail des 2 accueillantes.

En application de la délibération du Conseil d'Administration du 6 décembre 2022, une phase expérimentale d'ouverture sur 5 sites a été mise en place depuis janvier 2023, selon le détail figurant ci-dessous :

	Mardi	Mercredi	Jeudi	Samedi
Semaines impaires	Saint Hilaire de Riez de 14 h à 18 h au Relais Petite Enfance		Brem sur Mer de 14 h à 18 h à l'Accueil de Loisirs	Coëx de 9 h à 12 h 30 à la micro-crèche
Semaines paires	Saint Hilaire de Riez de 14 h à 18 h au Relais Petite Enfance	En alternance de 9 h à 12 h 30 Brétignolles sur Mer Pôle associatif Commequiers Salle Clémenceau		

Bilan au 30/09/2023

	Nbre d'adultes accueillis	Nbre d'adultes différents	Nbre d'enfants accueillis	Nbre d'enfants différents	Nbre de familles Commequiers	Fréquentation moyenne le mercredi
2022	568	126	686	119	0	
30/09/2023	663	129	750	123	8	20

Ces premières modifications ont permis :

- une augmentation de la fréquentation,
- une meilleure réponse à l'ensemble des familles du territoire,
- l'accueil de parents qui travaillent à temps partiel, et qui disposent du mercredi en temps partiel,
- l'accueil de fratries (bébé et enfant scolarisé)

Ce fonctionnement doit toutefois être repensé et évoluer pour mieux répondre aux besoins des familles. Il est ainsi proposé de faire évoluer le fonctionnement du LAEP selon les principes d'organisation suivants :

Plus grande régularité des accueils pour un meilleur repérage des familles et une meilleure identification du service :

- 2 samedis par mois sur Coëx de 9 h à 12 h 30 au lieu du samedi des semaines impaires,
- 1 fois par mois sur Brétignolles de 9 h à 12 h 30 au lieu du 1^{er} mercredi des semaines paires de chaque mois,
- 1 fois par mois sur Commequiers de 9 h à 12 h 30 au lieu du 2^{ème} mercredi des semaines paires de chaque mois.

Relocalisation des accueils de Brem sur mer sur une autre commune en rétro-littoral, le jeudi en matinée, qui est un créneau plus adapté que l'après-midi (heures de sieste pour les jeunes enfants), à la demande des parents.

La fréquentation des accueils à Brem sur mer ne cesse de décroître et seuls des parents des autres communes se rendent sur ce site.

Proposition d'implantation sur la commune de L'Aiguillon sur Vie qui se situe en rétro littoral, dont la population a augmenté de plus de 300 habitants (dernier recensement) avec l'arrivée de nombreuses familles.

La CCE du 16 novembre 2023 a émis un avis favorable pour cette délocalisation.

Augmentation du temps de travail des 2 accueillantes afin de répondre à l'évolution du fonctionnement initial de La Pause Parent'Fants :

- + de 60 h d'ouverture au public depuis 2017,

- + d'aménagement des salles (espace vide),
- + de temps de trajet, + de manutention (plus de véhicule mutualisé),
- + de communication pour une meilleure identification des sites.

Cette proposition permettrait ainsi aux 2 accueillantes :

- une augmentation du temps administratif, de liaison, débriefing,
- la mise en place d'un temps de préparation,
- le développement et le renforcement de la communication qui doit être permanente,
- la révision du projet de fonctionnement,
- la possibilité de se former plus régulièrement.

Besoins en matériels et humains

- 20 % de temps de travail supplémentaire (soit 10 % par accueillante)
- 1 véhicule dédié au service contenant le matériel nécessaire aux accueils pour limiter les manutentions et participer à la Qualité de Vie au Travail
- 1 salle dans la nouvelle commune d'implantation.

Incidence budgétaire

Coût salarial des 2 accueillantes

	Annuel 2023	Annuel 2024	Coût de l'augmentation du temps de travail
Céline SIRE Accueillante 30 à 40 %	11 878.19 €	15 033.72 €	3 155.53 €
Christel GUENIAU Responsable accueillante 40 à 50 %	22 597.56 €	28 444.69 €	5 847.13 €
Totaux			9 002.66 €

Au regard de l'augmentation des heures d'ouverture et du budget du LAEP, la prestation sociale versée par la CAF augmentera de 2 571,94 euros, le bonus territoire augmentera de 827,11 euros ce qui reste à la charge du CIAS de 5 603,61 euros/an.

La CCE du 16 novembre 2023 a émis un avis favorable pour l'augmentation du temps de travail des deux animatrices et est en faveur de l'usage d'un véhicule dédié à ce service.

Le Conseil d'Administration,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du 6 décembre 2022 portant mise en place d'une période expérimentale de nouvelles modalités d'ouverture du LAEP pour l'année 2023,

Vu le rapport

Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024,

Considérant que le bilan effectué sur les nouvelles modalités d'ouverture du LAEP mises en place en 2023 a permis de constater une augmentation de la fréquentation et des pistes d'amélioration à mettre en œuvre afin de répondre de manière plus satisfaisante aux besoins exprimés par les usagers,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'adopter les nouvelles modalités d'ouverture et d'organisation du LAEP telles que présentées au rapport à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

Article 2 : d'inscrire au budget primitif 2024 les crédits nécessaires aux nouvelles modalités d'organisation du LAEP définies ;

Envoyé en préfecture le 30/11/2023

Reçu en préfecture le 30/11/2023

Publié le 30 NOV. 2023

ID : 085-200061265-20231128-2023_8_04-DE

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à prendre tout acte en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 30 novembre 2023,
Le Vice-Président du CIAS,



Jean SOYER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.